

Présents :

P. GODIN - Bourgmestre-Président;
N. LEVÊQUE, J. DETIFFE, V. PIRONNET, D. QUADFLIEG - Echevins;
A. EVRARD, M. FRANCK-GODON, J. DEMOLLIN-LASSINE, C. SYBEN, D. MONVILLE, M.
LEGRAND, M-C. LEJEUNE-NAVAUX, J. PAROTTE, A. WYDOOGHE, B. MAIRLOT, N. PAROTTE, P.
LUPO, M. CLAUS, X. LAMBERT, C. WEBER - Conseillers;
A. BAIVERLIN, Président du CPAS;
F. DOPPAGNE, Directeur Général.

Objet : MOTION - Sécurisation et péage tronçon de routes régionales à Pepinster

LE CONSEIL COMMUNAL, RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté ministériel du 1.12.1976 ;

Vu l'Arrêté ministériel du 11.10.1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le trafic de transit constaté sur la Commune de Pepinster ;

Vu les nuisances engendrées par ce trafic incessant de transit ;

Vu la décision du Gouvernement wallon d'instaurer un péage kilométrique sur les autoroutes et sur certaines voiries du réseau structurant ;

Vu que cette décision a rendu le transit via Pepinster plus intéressant financièrement pour les poids lourds qui souhaitent relier la E40 à la E25 et a généré un accroissement significatif du trafic ;

Vu que la Commune de Pepinster souhaite une solution rapide et efficace pour sécuriser ledit tronçon et résoudre le problème de transit sur son territoire ;

Sur proposition du Collège communal ;

DÉCIDE :

A l'unanimité ;

De demander au Gouvernement Wallon de prendre toutes les mesures utiles afin de sécuriser les routes régionales N61, N690 et N666 et de reconsidérer sa décision de ne pas intégrer ledit tronçon au péage.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,
(s) Florence DOPPAGNE

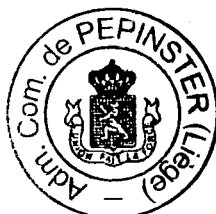
Le Bourgmestre-Président,
(s) Philippe GODIN

Pour extrait conforme,
Pepinster, le 20 juin 2018

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre

Florence DOPPAGNE



Philippe GODIN